

# Fiche de données de sécurité

page: 1/16

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 10.0

Produit: **Kauramin\* Hardener 1690 liquid**

(ID Nr. 30356905/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## **Kauramin\* Hardener 1690 liquid**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation non recommandée: Toute information technique nécessaire sera fournie par BASF à la demande des autorités compétentes.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE

67056 Ludwigshafen

GERMANY

Monomers Division E-CML

Téléphone: +49 621 60-97724

adresse E-Mail: [tilman.reiner@basf.com](mailto:tilman.reiner@basf.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 1B  
 Eye Dam./Irrit. 1  
 Carc. 1B

H350, H314

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H350 Peut provoquer le cancer.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.  
 P264 Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon.

Conseils de prudence (Intervention):

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 10.0

Produit: **Kauramin\* Hardener 1690 liquid**

(ID Nr. 30356905/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

### **2.3. Autres dangers**

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.1. Substances**

Pas applicable

### **3.2. Mélanges**

Caractérisation chimique

Mélange à base de: acide formique à ...%, solution aqueuse

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

| formaldéhyde à....%

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 10.0

Produit: **Kauramin\* Hardener 1690 liquid**

(ID Nr. 30356905/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

Teneur (W/W): $\geq 0,19\%$ - $\leq 0,19\%$	Acute Tox. 2 (Inhalation - Vapeur)
Numéro CAS: 50-00-0	Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro-CE: 200-001-8	Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488953-20	Skin Corr./Irrit. 1B
Numéro INDEX: 605-001-00-5	Eye Dam./Irrit. 1
	Skin Sens. 1
	Muta. 2
	Carc. 1B
	H330, H317, H350, H341, H314, H301 + H311

Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Acute Tox. 2 (Inhalation - Vapeur)  
 Acute Tox. 3 (par voie orale)  
 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)  
 Skin Corr./Irrit. 1B  
 Eye Dam./Irrit. 1  
 Skin Sens. 1A  
 Muta. 2  
 Carc. 1B

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 1B:  $\geq 25\%$   
 Skin Sens. 1:  $\geq 0,2\%$   
 Skin Corr./Irrit. 2: 5 - < 25 %  
 STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire:  $\geq 5\%$   
 Eye Dam./Irrit. 2: 5 - < 25 %

| acide formique à ...%

Teneur (W/W): $\geq 12\%$ - $\leq 12\%$	Flam. Liq. 3
Numéro CAS: 64-18-6	Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur)
Numéro-CE: 200-579-1	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119491174-37	Skin Corr./Irrit. 1A
Numéro INDEX: 607-001-00-0	Eye Dam./Irrit. 1
	H226, H331, H302, H314
	EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Corr./Irrit. 1A:  $\geq 90\%$   
 Skin Corr./Irrit. 1B: 10 - < 90 %  
 Eye Dam./Irrit. 2: 2 - < 10 %  
 Skin Corr./Irrit. 2: 2 - < 10 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Irritation des yeux, irritation cutanée, irritation de la peau

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, poudre d'extinction

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles locales.

En cas d'incendie, formation possible de gaz/vapeurs toxiques. Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique. Diluer avec beaucoup d'eau. Appliquer des moyens de neutralisation chimique.

Pour de grandes quantités: Diluer avec beaucoup d'eau. Appliquer des moyens de neutralisation chimique. Ramasser par un moyen mécanique.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Informer les travailleurs des risques possibles causés par la libération de formaldéhyde au cours du traitement.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des bases et des substances formant des bases.

Matériaux adaptés: verre, acier inox 1.4301 (V2), acier inox 1.4401 (V4), Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver dans un endroit frais. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

Protéger des températures inférieures à : 15 °C

Le produit emballé doit être protégé contre des températures plus basses que celles indiquées.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Afin de protéger la qualité du produit, respecter la température limite indiquée.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| 50-00-0: formaldéhyde à...%

VME 0,5 ppm (VLEP-INRS (FR))  
Limite donnée à titre indicatif  
VLE (FR) 1 ppm (VLEP-INRS (FR))  
Limite donnée à titre indicatif

| 64-18-6: acide formique à ...%

VME 9 mg/m<sup>3</sup> ; 5 ppm (OEL (EU))  
non contraignant  
VME 9 mg/m<sup>3</sup> ; 5 ppm (VLEP-INRS (FR))  
Juridiquement non contraignant (donné à titre indicatif)

#### Composants avec PNEC

| 64-18-6: acide formique à ...%

eau douce: 2 mg/l  
eau de mer: 0,2 mg/l  
libération sporadique: 1 mg/l  
sédiment (eau douce): 13,4 mg/kg  
sédiment (eau de mer): 1,34 mg/kg  
sol: 1,5 mg/kg  
station d'épuration: 7,2 mg/l

| 50-00-0: formaldéhyde à...%

eau douce: 0,44 mg/l  
eau de mer: 0,44 mg/l  
libération sporadique: 4,4 mg/l  
sédiment (eau douce): 2,3 mg/l  
sédiment (eau de mer): 2,3 mg/l  
sol: 0,2 mg/l  
station d'épuration: 0,19 mg/l

#### Composants avec DNEL

| 64-18-6: acide formique à ...%

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation:  
9,5 mg/m<sup>3</sup>  
consommateur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux,  
Inhalation: 9,5 mg/m<sup>3</sup>  
consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux,  
Inhalation: 3 mg/m<sup>3</sup>  
travailleur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation:  
19 mg/m<sup>3</sup>

| 50-00-0: formaldéhyde à...%

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 10.0

Produit: **Kauramin\* Hardener 1690 liquid**

(ID Nr. 30356905/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

travailleur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation:

0,75 mg/m<sup>3</sup>, 0,6 ppm

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation:

0,375 mg/m<sup>3</sup>, 0,3 ppm

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 240 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:

4,1 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée:

102 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets locaux, par voie cutanée:

0,012 mg/cm<sup>2</sup>

consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux,

Inhalation: 0,1 mg/m<sup>3</sup>

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Le port d'une protection respiratoire est nécessaire en cas de circonstances exceptionnelles (par exemple : rejet accidentel, dépassant la limite d'exposition professionnelle). Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés inorganiques (p.ex. EN 14387 Type B) Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: équipement respiratoire autonome

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à écran latéral (p.ex. EN 166) et écran facial.

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide	
Couleur:	blanc à beige clair	
Odeur:	odeur piquante	
Valeur du pH:	env. 1,5 (20 °C)	(DIN ISO 976)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 10.0

Produit: **Kauramin\* Hardener 1690 liquid**

(ID Nr. 30356905/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

Point de fusion:		
Point d'ébullition:	non applicable env. 100 °C (1,013 bar)	
Point d'éclair:	non décelable.	(DIN EN 22719; ISO 2719, coupelle fermée)
Inflammabilité:	pas facilement inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	Non déterminable.	
Limite supérieure d'explosivité:	Non déterminable.	
Température d'auto-inflammation:	527 °C	(DIN EN 14522)
Pression de vapeur:	23 mbar (20 °C) 123 mbar (50 °C) 157 mbar (55 °C)	
Densité:	1,065 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)	(ISO 2811-3)
Solubilité dans l'eau:	soluble (15 °C)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non déterminé	
Auto-inflammabilité:	non auto-inflammable	
Décomposition thermique:	Pas de décomposition lors d'un stockage ou d'une mise en oeuvre appropriés.	
Viscosité dynamique:	env. 2.000 mPa.s (20 °C)	(DIN EN ISO 3219, Annexe A)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	
Propriétés comburantes:	non comburant	

## 9.2. Autres informations

Miscibilité avec l'eau:	(15 °C) en toutes proportions (c-à-d >=90%)
hygroscopie:	non hygroscopique

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 10.0

Produit: **Kauramin\* Hardener 1690 liquid**

(ID Nr. 30356905/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

Corrosion des métaux:	Effet corrosif pour : aluminium	
Réactions avec l'eau/l'air:	Gaz inflammables:	non
	Gaz toxiques:	non
	Gaz corrosifs:	non
	Fumée ou brouillard:	non
	Peroxydes:	non
Formation de gaz inflammables:	Remarques:	En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

Peroxydes: Le produit ne contient pas de peroxydes.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'explosion lors de réactions avec des métaux par dégagement d'hydrogène. Lors des réaction avec les acides, l'eau et/ ou la chaleur, du formaldéhyde sera libéré, pouvant agir en tant que sensibilisant.

## 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

## 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:  
bases fortes, amines

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

La toxicité est déterminée par l'effet corrosif du produit. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

Irritation

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant.

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Les informations disponibles ne suffisent pas pour l'évaluation de la toxicité spécifique sur les organes cibles.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant.

Danger par aspiration

Pas de données disponibles.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (48 h) > 500 mg/l, *Leuciscus idus*

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE). Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Compte tenu des caractéristiques du produit, le test est impossible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

### **12.6. Autres effets néfastes**

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **12.7. Indications complémentaires**

Autres informations sur l'écotoxicité:

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 10.0

Produit: **Kauramin\* Hardener 1690 liquid**

(ID Nr. 30356905/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3412
Nom d'expédition des Nations unies:	ACIDE FORMIQUE
Classe(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

Numéro ONU	UN3412
Nom d'expédition des Nations unies:	ACIDE FORMIQUE
Classe(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	II
Dangers pour l'environnement:	non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

### Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU	UN3412
------------	--------

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 10.0

Produit: **Kauramin\* Hardener 1690 liquid**

(ID Nr. 30356905/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE FORMIQUE  
 Classe(s) de danger pour le transport: 8  
 Groupe d'emballage: II  
 Dangers pour l'environnement: non  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche  
 Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3412  
 Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE FORMIQUE  
 Classe(s) de danger pour le transport: 8  
 Groupe d'emballage: II  
 Dangers pour l'environnement: non  
 Polluant marin: NON  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

UN number: UN 3412  
 UN proper shipping name: FORMIC ACID  
 Transport hazard class(es): 8  
 Packing group: II  
 Environmental hazards: no  
 Marine pollutant: NO  
 Special precautions for user: None known

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3412  
 Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE FORMIQUE  
 Classe(s) de danger pour le transport: 8  
 Groupe d'emballage: II  
 Dangers pour l'environnement: Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire  
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

UN number: UN 3412  
 UN proper shipping name: FORMIC ACID  
 Transport hazard class(es): 8  
 Packing group: II  
 Environmental hazards: No Mark as dangerous for the environment is needed  
 Special precautions for user: None known

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.04.2019

Version: 10.0

Produit: **Kauramin\* Hardener 1690 liquid**

(ID Nr. 30356905/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 26.04.2019

#### 14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

#### Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 28

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 43, 43bis

En raison de la présence de formaldéhyde, ou de la libération possible lors de son utilisation, la mise en oeuvre de ce produit est soumise aux prescriptions de l'arrêté du 5 janvier 1993 et des articles R231-56 à R231-56-12 du code du travail

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation de la Sécurité Chimique (CSA) n'a pas encore été réalisée du fait des délais d'enregistrement. Les scénarios d'exposition relatifs au mélange ne peuvent pas être fournis à l'heure actuelle; ils ne sont pas encore disponibles pour toutes les substances concernées du fait des délais d'enregistrement.

Pour tout conseil sur les mesures essentielles de prévention, voir les rubriques 7 et 8 de cette Fiche de Données de Sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Carc.	Cancérogénicité
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Muta.	Mutagénicité sur les cellules germinales
Flam. Liq.	Liquides Inflammables
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
H350	Peut provoquer le cancer.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H330	Mortel par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H301 + H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H331	Toxique par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.